

2010

LE CIL DE LA REGION HAVRAISE

DEVIENT

LOGEO – ESTUAIRE DE LA SEINE

208 boulevard François 1<sup>er</sup> – LE HAVRE

02 32 74 05 05

**ACHAT DE RESIDENCE PRINCIPALE**

**OPERATIONS FINANCIABLES**

Acquisition de terrain  
Construction ou acquisition d'un logement neuf,  
Acquisition suivie de travaux d'amélioration,  
Acquisition d'un logement ancien sans travaux

**BENEFICIAIRES**

En ancien sans travaux, les ressources du demandeur doivent être inférieures au plafond PAS.  
Mais LOGEO – ESTUAIRE DE LA SEINE peut proposer un prêt FNR aux mêmes conditions.

**MONTANT**

Zone II : 12000 euros  
Zone III : 10000 euros

**ASSURANCE**

Obligatoire mais le demandeur peut souscrire une assurance extérieure de son choix.

Le taux de l'assurance groupe proposée par le CIL de la région havraise, couvrant le décès, l'incapacité et le chômage est de 0,23 %.

**DUREE DU PRET**

De 10 à 15 ans en fonction de la demande du salarié.

**TAUX**

1, 50 % hors assurances et garanties.  
Pas de frais de dossier.

**CONTACT :**

Nathalie LUCAS  
02 32 74 05 19  
[cgrenier-cilrh@orange-business.fr](mailto:cgrenier-cilrh@orange-business.fr)

**TRAVAUX D'AMELIORATION**

**PRET SUR FONDS NON REGLEME-  
TES**

Ce service supplémentaire de LOGEO – ESTUAIRE DE LA SEINE est réservé, uniquement, aux adhérents.

**MODALITES D'OCTROI :**

Faire réaliser les travaux par une entreprise ou un artisan.

Déblocage des fonds sur présentation de factures émises depuis moins de 3 mois.

**MONTANT**

9600 euros maximum dans la limite de 50 % du montant des travaux.

**ASSURANCE**

Assurance décès invalidité chômage facultative si le montant des travaux est inférieur à 22500 euros, Obligatoire au delà mais le demandeur peut souscrire une assurance extérieure de son choix.

Le taux de l'assurance groupe proposée par le CIL de la région havraise, couvrant le décès, l'incapacité et le chômage est de 0,23 %.

**DUREE DU PRET**

En fonction de la demande du salarié

**TAUX**

1, 50 % hors assurances et garanties.  
Pas de frais de dossier.

**CONTACT :**

Nathalie LUCAS  
02 32 74 05 19  
[cgrenier-cilrh@orange-business.fr](mailto:cgrenier-cilrh@orange-business.fr)

**PASS FONCIER**

Formule originale qui permet au candidat à l'accession de payer en deux temps sa résidence principale :

D'abord la construction de la maison

Ensuite le terrain, lorsque le prêt principal souscrit pour la construction est remboursé.

Dispositif sécurisé

**MODALITES D'OCTROI**

Remplir les 3 conditions suivantes :

Etre primo-accédant ou n'avoir pas été propriétaire au cours des 2 dernières années,

Recevoir une aide à l'accession sociale d'une collectivité locale,

Revenus fiscaux doivent respecter les plafonds de ressources du PSLA

**MONTANT**

Zone B : 40000 euros  
Zone C : 30000 euros

**CONTACT :**

Philippe DECULTOT  
02 32 74 05 04  
[pdecultot-cilrh@orange-business.fr](mailto:pdecultot-cilrh@orange-business.fr)

Jean-Michel LEDUC  
02 32 74 05 11  
[jmleduc-cilrh@orange-business.fr](mailto:jmleduc-cilrh@orange-business.fr)

### PASS ASSISTANCE

Concerner les problèmes liés au logement :

Difficultés à régler le loyer de votre location, à rembourser vos prêts immobiliers ou à trouver un logement

**Dans les situations suivantes :**  
Situation professionnelle précaire et baisse des ressources,  
Divorce ou conflit familial,  
Menace d'expulsion,  
Endettement excessif  
Etc ...

**Ce service gratuit et confidentiel propose une aide globale et personnalisée.**

Dès le 1<sup>er</sup> contact, le conseiller va accompagner le salarié :

Pour l'écouter et évaluer sa situation,  
Pour établir un examen préalable des causes et conséquences de ses difficultés,  
Pour mettre en œuvre des solutions adaptées dans le cadre du 1 % logement,  
Avec une possible orientation vers des partenaires spécialisés pour d'autres interventions (services sociaux, collectivités, associations etc...)

**CONTACT :**  
Leila BENFATTOUM  
02 32 74 05 03

**lbenfattoum-cilrh@orange-business.fr**

### LOCATION

Un nombre important de réservations de logements auprès de différents bailleurs sociaux de l'arrondissement du HAVRE (plus de 11000 logements).

Mais aussi des réservations de logements dans différentes régions par l'intermédiaire de LOGEO (Ile de France – Toulouse – Bordeaux – Rennes – Anglet – Marseille – Lyon)

**CONTACT :**  
François DUCROCQ  
02 32 74 05 16  
fducrocq-cilrh@orange-business.fr

**Peggy COSSE**  
02 32 74 05 17  
**pcosse-cilrh@orange-business.fr**

### PASS MOBILITE

*Si vous devez déménager dans le cadre de votre activité professionnelle :*

Trouver un nouveau logement en location,  
Acquérir une maison ou un appartement.

Dès la prise en charge de votre dossier, notre conseiller vous accompagne :

Recensement : validation des attentes et des besoins,  
Présentation de la région et de la ville d'accueil,  
Recherche : présélection de logements,  
Visite accompagnée des logements sélectionnés – découverte de l'environnement (école – commerces – transports etc..)  
Aide à l'installation : bail, état des lieux, branchements.

#### UN RESEAU A VOTRE SERVICE

Un service réservé aux entreprises et à leurs salariés.  
Un accompagnement global grâce à un réseau national.  
Un interlocuteur local qui connaît parfaitement votre ville d'accueil.

Service gratuit pour le salarié.

**CONTACT :**  
Audrey PRUVOST  
02 32 74 05 15  
apruvost-cilrh@orange-business.fr

### AVANCE LOCA-PASS & GARANTIE LOCA-PASS

**BENEFICIAIRES :**

Uniquement dépôt de garantie :

Tous les ménages entrant dans un logement locatif du parc social ou privé titulaires d'un bail signé à compter du 09/02/2008.

**Dépôt de garantie + garantie :**

Salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole (plus ou moins de 10 salariés)  
Jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en situation ou en recherche d'emploi,  
Etudiants sous certaines conditions

**Au 01/01/2010, la garantie loca-pass, est maintenue exclusivement pour les logements appartenant à des personnes morales, lorsque ces logements font l'objet d'une convention au titre de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation ou d'une convention signée avec l'Anah.**

**CONTACT :**  
Sandrine PHILIPPE  
02 32 74 05 18  
sphilippe-cilrh@orange-business.fr

**Karine COUILLARD**  
02 32 74 05 18  
kcouillard-cilrh@orange-business.fr

### MOBILI PASS

**QUI PEUT EN BENEFICIER :**

Les salariés des entreprises assujetties tenus de changer de résidence principale à la suite d'une embauche ou d'un changement de lieu de travail.

**CONDITIONS POUR OBTENIR CETTE AIDE :**

La distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être supérieure à 70 kms,  
La demande doit être présentée dans les six mois de l'embauche ou du changement de lieu de travail,  
Une seule aide possible par période de 2 ans.

**MONTANT :**

**L'AIDE MOBILI-PASS est une SUBVENTION, donc gratuite et non remboursable.**

1600 euros maximum sans intervention de l'employeur,  
3200 euros avec l'accord écrit de l'employeur.

**DEPENSES COUVERTES**

Six mois de loyers et charges locatives en cas de double charge de logement,  
Dépenses annexes au changement de logement sur le site de départ comme sur le site d'accueil.  
Frais d'agence  
Etc ...

**CONTACT :**  
Philippe DECULTOT  
02 32 74 05 04  
pdecultot-cilrh@orange-business.fr

### LOGEO DIRECT

*Service gratuit de Complémentaire Logement des salariés.*

**Accès direct et permanent aux services :** les salariés peuvent faire appel à nos services par internet, téléphone ou directement dans nos bureaux pour recourir directement aux aides d'action logement auxquelles vous avez droit.

**Conseil personnalisé, confidentiel et gratuit :** diagnostic logement, recherche de location, difficultés financières, accession à la propriété, mobilité professionnelle.

Ce service sera accessible à compter de juin 2010.

**CONTACT :**  
Marie France JUSTET  
02 32 74 05 05  
mfjustet-cilrh@orange-business.fr